

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE

COMMUNE D'HERBEYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2020 – 33
Séance du 31 aout 2020

L'an deux mil vingt et le trente et un aout à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Françoise FONTANA, le Maire.

Etaient présents : Alexandre BOUVILLE, Mathias CLOCHEAU, Denis CLOR, Caroline DECOOL, Dorisse DELEPINE, Franck FLEURY, Françoise FONTANA, Annick MICHOU, Isabelle PATUREL, Odile SOUVIGNET, Gilberte TORRE, Olivier ULRICH, Stéphane VINCENT.

Absents excusés : Fabrice AUBERT (pouvoir à Mathias CLOCHEAU) et Eric DEGROISSE (pouvoir à Françoise FONTANA).

Absents :

Secrétaire de séance : Alexandre BOUVILLE
Ouverture de séance : 19h00

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de votants : 15
Nombre de membre présents:13

Objet : Horaires et tarifs périscolaires applicables à la rentrée scolaire 2020

Considérant :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- Le travail de la commission extra-municipale « restauration » pour augmenter l'offre de repas « bio », de potages et d'aliments de substitution à la viande dans les repas servis. Le nombre de composants de chaque repas passera de 5 à 4 (entrée ou dessert) ;
- La volonté de la commune de proposer des tarifs équitables, des tarifs proportionnels à une grille simplifiée des quotients familiaux et un tarif unique par enfant pour la cantine.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide à compter du 01 septembre 2020 de:

- **Maintenir les horaires** des services périscolaires communaux les lundis, mardis, jeudis et vendredis durant la période scolaire comme suit :

Garderie du matin – G0	de 7h45 à 8h30
Cantine	de 11h45 à 13h30
Garderie - G1	de 16h15 à 17h30
Garderie - G2	de 17h30 à 18h15

- **Fixer les tarifs** de garderie aux montants suivants :

Garderie du matin – G0	1.63€ par séance et par enfant
Garderie - G1	2.10€ par séance et par enfant
Garderie - G2	1.63€ par séance et par enfant

Envoyé en préfecture le 03/09/2020

Reçu en préfecture le 03/09/2020

Affiché le

SLOW

ID : 038-213801889-20200831-D_2020_33-DE

- **Fixer les tarifs** de cantine aux montants suivants :

Quotient familial	Tarif unitaire
QF jusqu'à 600	3,14 €
de 601 à 850	4,33 €
de 851 à 1350	5,04 €
de 1351 à 1750	5,76 €
de 1751 à 2100	6,47 €
supérieur à 2101 et extérieurs	7,18 €
PAI « sans repas » avec QF>600	3.71€

(PAI= projet d'accueil individualisé)

- **Donner pouvoir** à Madame le Maire pour veiller à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré, pour copie conforme

Le Maire, Françoise FONTANA.

